



Élections Régionales 2009 Analyse et mise en perspective

A la mi-mai, Inter-Environnement Bruxelles soumettait aux partis politiques bruxellois un questionnaire. Le but était d'éclairer les bruxellois sur les intentions des partis à l'adéquation de celles-ci avec les options défendues par IEB dans son mémorandum, adopté à l'occasion de son assemblée générale du 20 mars 2009.

Les 39 premières questions (voir annexe 1) portaient sur un ensemble de thématiques chères à IEB: Gouvernance et projet de ville, planification et urbanisme, logement, mobilité, et environnement. Chaque question était fondé sur un principe d'interpellation simple: lors des négociations gouvernementales, votre parti défendrait-il oui ou non la mesure proposée? Sauf mention contraire, la mise en œuvre de ces mesures devait être envisagée dans le courant de la législature 2009-2013.

Seule la 40e question est ouverte. Celle-ci portait sur la question du financement de Bruxelles. La réponse ne devait pas dépasser les 3000 caractères.

La présente étude analyse en détail des réponses des partis et propose au lecteur une lecture critique de celles-ci.

Table des matières

| | |
|--------------------------------------------|---------|
| 1. Comment juger les réponses des partis ? | page 2 |
| 2. Une analyse détaillée des réponses | page 5 |
| 3. La 40e question : le financement | page 13 |
| 4. L'analyse du programme du gouvernement | page 17 |
| 5. Annexe 1 : Les 40 questions | page 21 |
| 6. Annexe 2 : Les réponses des partis | page 23 |

1. Comment juger les réponses des partis ?

Comment réagissent les partis aux sollicitations des citoyens ? Le contenu des réponses est évidemment important, mais il nous a semblé qu'il fallait aussi pouvoir juger de la réactivité des partis ainsi que de la crédibilité des réponses. Les périodes électorales sont souvent l'occasion pour les partis de prendre des engagements à la légère, parfois en contradiction avec leurs pratiques passées.

Pour juger de la réactivité des partis, nous avons voulu nous mettre dans la peau d'un citoyen lambda possédant une connexion Internet.

Les questionnaires ont d'abord été envoyés à l'adresse *info@* des sections bruxelloises des partis. Sans réaction, ils ont été ensuite envoyés à l'adresse de contact du site personnel de la tête de liste, puis en dernier ressort à l'un ou l'autre membre de la liste qui se serait distingué pour son action ou ses positions pro-environnementales. A ce jeu, le CDH, ECOLO et le VLD se sont révélés les plus pro-actifs. Le CD&V est le plus mauvais élève de la classe. La réactivité des partis a donc été prise en compte dans l'évaluation des réponses.

Les critères pris en compte pour calculer les scores étaient les suivants :

- Réactivité (pondération de 10%)
- Réponses (pondération de 70%)
- Crédibilité des réponses (pondération de 20%)

Les partis qui ne se retrouvent pas dans le classement n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Synthèse des résultats

Les réponses aux 39 questions fermées font l'objet du classement intermédiaire suivant :

| | |
|-------|-----|
| ECOLO | 90% |
| MR | 79% |
| CDH | 59% |
| PS | 56% |
| SPa | 56% |
| VLD | 33% |
| CD&V | 31% |

Un excellent bulletin d'ECOLO, suivi par le MR (apparemment très impatient de revenir aux affaires). Le CDH, le PS et le SPa obtiennent la moyenne, mais sont en dessous des attentes exprimées par les internautes (le score moyen des internautes qui ont répondu au sondage est de 73%).

Sans vraiment de surprise, le VLD et le CD&V ferment la marche avec une cote d'exclusion, et des positions particulièrement rétrogrades en matière de mobilité...

La grande surprise vient de la part du MR, très volontariste dans ses intentions de suivre les recommandations d'IEB. Las, ce volontarisme semble contredit par certains faits de campagne où des ténors du parti ont pris des positions opposées à celles acceptées à l'occasion de ce sondage. Des écarts qui ont pu être constatés aussi dans le chef d'autres partis, à un degré nettement moindre. C'est la raison pour laquelle les résultats ont été corrigés avec un facteur d'appréciation qualitatif (et subjectif) prenant en compte les déclarations de campagne.

Résultat global

| | |
|-------|-----|
| ECOLO | 89% |
| CDH | 69% |
| MR | 68% |
| PS | 62% |
| Spa | 53% |
| VLD | 40% |
| CD&V | 40% |

Le commentaire d'IEB

A l'analyse globale de ces résultats, on peut distinguer deux clivages qui séparent les partis : un clivage politique entre les verts et les autres partis, mais aussi, si l'on excepte Groen, qui a un programme commun avec ECOLO, un clivage communautaire entre partis.

Le clivage politique a été sanctionné par le résultat des élections. IEB appelle donc les partis à respecter le signal émis par les électeurs et, toutes tendances confondues, à rapprocher leurs points de vue dans un projet commun tiré vers le haut : un véritable projet de ville durable et solidaire.

Le clivage communautaire est préoccupant. En quoi les préoccupations des habitants telles que l'amélioration de la qualité de la vie en ville, la qualité de l'espace public, des logements décents pour tous, moins de voitures et plus de transports collectifs, sont-elles marquées d'un point de vue communautaire ?

L'analyse proposée ici se base sur les réponses des partis les plus volontaristes en matière de défense de l'environnement. Ces partis représentent plus de 80% des votes exprimés. Ce sont les quatre principaux partis francophones.

IEB invite les partis bruxellois néerlandophones, dont la représentation est garantie au parlement (quel que soit leur poids réel en nombre de voix) et paritaire (en nombre de ministres) au gouvernement à se rapprocher des partis bruxellois francophones. Car en matière de logement, de mobilité, de défense de l'environnement, d'amélioration de la qualité de la vie, nous sommes tous des bruxellois, sans distinction d'origine ou de culture.

2. Une analyse détaillée des réponses

Pour aider les citoyens et les partis à y voir plus clair sur les mesures qui rassemblent, ainsi que sur celles qui divisent mais qui pourraient néanmoins trouver un consensus dans l'une ou l'autre alliance, IEB livre ici une analyse détaillée des résultats de son sondage.

Sur les 39 mesures proposées par IEB:

1. 13 mesures ont rencontré une adhésion sans réserves des partis francophones
2. 13 mesures font l'objet d'un quasi consensus des partis francophones
3. 6 mesures divisent les partis mais pourraient finalement faire l'objet d'amendements
4. 5 mesures ne sont défendues que par un seul parti francophone
5. et une mesure est refusée par tout le monde.

L'ensemble des partis s'accordent à reconnaître que le programme du prochain gouvernement devra prendre la mesure du défi environnemental. L'analyse détaillée qui suit montre que parmi les 39 mesures proposées par IEB, 32 pourraient faire l'objet d'un accord politique sans trop d'efforts.

33 mesures sur 39 pourraient faire consensus

L'analyse détaillée qui suit montre que parmi les 39 mesures proposées par IEB, 33 pourraient faire l'objet d'un accord politique. Ces mesures sont numérotées ci-après de 1 à 33. IEB espère que ces mesures comme ont une très forte probabilité de figurer dans le programme du prochain gouvernement. Nous faisons confiance à la sagesse des partenaires autour de la table de négociation pour faire preuve de bonne volonté dans la recherche de l'intérêt général.

Cinq mesures test

Cinq mesures ne sont défendues que par un seul parti (pas toujours le même, d'ailleurs). Ces cinq mesures sont essentielles pour faire de Bruxelles demain une ville durable et solidaire. C'est pourquoi IEB insiste pour que ces mesures soient discutées à la table des négociations.

Ces mesures sont les suivantes :

- 1) Le non-cumul strict des mandats politiques communaux et régionaux
- 2) Un moratoire sur la construction de nouveaux centres commerciaux
- 3) La mise en œuvre d'un péage urbain de zone sur le Pentagone élargi aux zones de bureaux
- 4) Le RER comme substitut au métro
- 5) Schaerbeek-Formation affectée exclusivement aux activités productives dotées d'une logistique « zéro carbone »

Le lecteur intéressé trouvera l'analyse détaillée de ces cinq mesures, ainsi que l'opinion de chaque parti à ce propos au chapitre 4 de ce document.

La première mesure ne devrait souffrir d'aucune discussion. Au minimum, il s'agit d'interdire le cumul de la fonction de député régional avec une fonction exécutive (bourgmestre ou échevin) au niveau communal.

Pour les mesures 2 à 5, le débat doit au minimum être objectivé par une étude indépendante. Pour en garantir l'indépendance, IEB demande que les différents comités d'accompagnement chargés du suivi de ces études soient ouverts à la société civile.

Le résultat des élections est très explicite : les attentes du bruxellois sont très grandes. Ils demandent :

- une politique qui rende la ville à ses habitants
- une ville durable et solidaire
- une gestion publique saine et transparente

IEB espère que la prochaine déclaration gouvernementale ne les décevra pas...

Des mesures qui font l'unanimité

Les mesures suivantes ont obtenu 100% de votes positifs des 4 premiers partis FR, soit 80,83% des votes exprimés.

- 1) Un nouveau PRD qui s'articule autour des défis social, démographique et environnemental
- 2) Un moratoire sur la construction de bureaux et un pacte bruxellois pour la mise à disposition massive (réquisition, reconversion, rénovation, construction) de logements sociaux et moyens
- 3) Un débat public sur la mise en place des moyens de maîtrise foncière et de gestion des projets dont s'est dotée récemment la Région : Agence de développement territorial, Bouwmeester
- 4) un plan de diminution progressive et rapide de la présence de publicité chez les opérateurs de transports publics et la recherche des pistes de financement alternatives durables
- 5) La création de logements de transit
- 6) La priorité à la STIB dans les aménagements de l'espace public consacré à la mobilité
- 7) La gratuité de la STIB pour les chômeurs
- 8) Un accord de coopération de promotion de la mobilité douce sur l'ensemble de la Zone RER
- 9) imposition de la législation en vigueur (qui devrait être de plus en plus pénalisante) pour tous les parkings faisant l'objet d'un renouvellement de PE.
- 10) Une analyse complète et rigoureuse des flux de marchandises
- 11) Préserver l'option de la fonction portuaire
- 12) Inclure explicitement la préservation de la biodiversité, des maillages bleus et verts dans l'ordonnance Permis d'Environnement

- 13) Mise en œuvre d'un plan de gestion pour l'ensemble des arbres présents sur le territoire bruxellois avec un agenda clair sur les interventions à opérer dans le temps

Des mesures qui font l'objet d'un large consensus

Les mesures suivantes ont recueilli 75% de votes positifs des 4 premiers partis FR.

- -60% de gaz à effet de serre d'ici 2020 et zéro carbone en 2050

CDH contre : le CDH est partisan de l'engagement européen 20/20/20.

L'avis d'IEB : la position du CDH est particulièrement minimaliste puisqu'elle satisfait tout juste à l'engagement de la Belgique auprès de la communauté européenne. Londres s'est mis l'objectif de réduction de 60% pour l'horizon 2025 et Stockholm le zéro carbone pour 2050.

- La mise à disposition du public de toutes les études commandées et financées par la région, les organismes para-régionaux ainsi que les entreprises d'économie mixte

PS contre : la question n'est pas suffisamment balisée, quelle type d'études sont-elles visées ? Quid des études préliminaires, quid de la protection de la vie privée ?

L'avis d'IEB : le seul argument qui nous semble recevable est le fait que certaines études contiennent des informations confidentielles (soit liées à la vie privée, soit liées au secret commercial). La publicité des études doit se faire dans le cadre du respect de la loi et les informations que la loi protègent peuvent être extraites ou rendues illisibles.

- Un moratoire sur la construction dans les zones d'intérêt écologique indispensables au maillage vert et bleu

PS contre : ce moratoire n'est pas nécessaire car le PRAS protégerait déjà ces zones.

L'avis d'IEB : certaines zones d'intérêt écologique ne sont pas protégées car ce sont des zones de fait et non de droit.

- Un cadastre urbanistique et fiscal de tous les dispositifs publicitaires dans l'espace public et en attendant un moratoire sur l'affichage publicitaire

CDH contre : le CDH est pour le cadastre mais contre le moratoire.

L'avis d'IEB : cette position est contradictoire. Accepter un cadastre, c'est accepter le fait que la situation est hors contrôle. Il s'agit d'abord de reprendre le contrôle avant d'accepter l'implantation de nouvelles publicités. A cet égard, le contrat Villo doit être cassé et renégocié, en scindant les marchés de mobilité et de publicité, seule gage de transparence.

- La création d'une étape de protection temporaire des biens ayant un intérêt patrimonial par l'inscription sur une Liste de Sauvegarde du patrimoine

PS contre : considère que la récente réforme du COBAT répond à cette préoccupation.

- La création d'un certificat patrimoine à l'instar du certificat d'urbanisme

CDH contre : préfère une meilleure coordination entre les administrations (urbanisme et patrimoine)

L'avis d'IEB : la proposition est recevable. Mais la demande d'un certificat n'est pas obligatoire, c'est une possibilité offerte au demandeur. Mais un rapprochement des services d'urbanisme et du patrimoine semble une bonne proposition par ailleurs.

- Un précompte différencié basé sur l'écart des loyers perçus par rapport à un loyer de référence

CDH contre : pour le loyer de référence appliqué aux bâtiments qui ont bénéficié d'une prime quelconque mais pas pour tous les bâtiments.

L'avis d'IEB : il est important de faire usage de l'outil fiscal pour encourager les comportements bénéfiques à la cohésion sociale. La spéculation sur les loyers est un facteur d'aggravation de ces inégalités. La non-taxation des revenus du loyer aussi. Il est par ailleurs important d'opérer un transfert de la fiscalité immobilière conjoncturelle (les taxes d'enregistrement) vers une fiscalité plus stable (le précompte immobilier), sauf à considérer que la Région n'a pas besoin d'un budget stable.

- La suppression du précompte immobilier pour les biens confiés aux AIS

PS contre : les AIS garantissent aux propriétaires la sécurité et la tranquillité, c'est une forme de placement éthique à long terme qui ne devrait pas bénéficier d'une prime fiscale. D'autant que toute diminution du précompte est une perte sèche pour les communes, et proportionnellement plus importante pour les communes pauvres. Enfin, ce type de signal serait mauvais dans le cadre des négociations institutionnelles qui visent le refinancement de Bruxelles.

L'avis d'IEB : cette mesure s'intègre dans une réflexion globale sur la fiscalité, qui doit devenir un outil favorisant le changement des comportements. La réduction de cette fiscalité serait compensée par exemple par la mesure précédente prônée par IEB (le précompte différencié). Il ne s'agit donc pas de diminuer les recettes de la Région ou des Communes mais bien d'opérer des transferts à fiscalité constante.

- L'interdiction pour tout para-régional d'investir dans la logistique « camion »

CDH contre : cette position est dictée par la loyauté du CDH au gouvernement 2004-2009 qui avait inscrit le BILC dans son accord.

L'avis d'IEB : on ne peut prendre des décisions qui vont produire leurs effets pendant 40 ans (c'est la durée de la concession du BILC) sans la moindre idée des résultats d'une analyse complète et rigoureuse des flux de marchandises. De plus cette nouvelle législature permet de rebattre les cartes et d'abandonner une implantation que tout le monde s'accorde à critiquer par ailleurs.

- Perméabiliser 50% des surfaces imperméables dans les intérieurs d'îlot et les zones de recul (reconversion des parkings) à l'horizon 2020

PS contre : la question ne semble pas tenir compte du fait que certains quartiers sont à ce point minéralisés que cette mesure est impossible. Uccle n'est pas Molenbeek !

L'avis d'IEB : La critique est recevable mais cette mesure doit être prise comme objectif moyen.

- Instaurer une taxe sur l'incinération des déchets

CDH contre : pas d'argumentation précise.

L'avis d'IEB : cette taxe est nécessaire. Ne serait que pour des raisons d'harmonisation fiscale (les autres régions perçoivent déjà ce type de taxe), évitant le tourisme des déchets. Par ailleurs, cette taxe obligerait l'ABP à s'interroger sur ses pratiques.

- La suppression à l’horizon 2020 d’un des trois fours de l’incinérateur de déchets bruxellois

MR contre : cette mesure s’apparente à une réaction Nimby.

L’avis d’IEB : une réaction Nimby aurait été de demander la suppression des trois fours. Ici, le but est de changer les comportements pour arriver à terme à diminuer le volume des déchets incinérés.

- Interdiction de l’implantation de sites Seveso (ou assimilés) en RBC

ECOLO contre : si les réglementations actuelles étaient appliquées, cette mesure ne serait pas nécessaire.

L’avis d’IEB : cette remarque est erronée. Le cas « 4Biofuel » est révélateur à cet égard. Ce projet était dimensionné juste sous les critères SEVESO et respectait la réglementation SEVESO en vigueur. D’où l’importance d’adresser la notion de site SEVESO « assimilé ».

Des mesures qui pourraient passer la rampe, après discussion

- La fusion du Conseil Economique et Social et du Conseil de l’Environnement en un Conseil de la Ville Durable

Le PS et le CDH sont contre... Cette mesure pourrait donc passer la rampe en cas d’alliance MR-ECOLO. C’est une bonne mesure, qui simplifie les procédures et les structures, qui permet de faire des économies et surtout qui permet une réelle concertation de la société civile.

- La suspension du PDI en attendant le nouveau PRD

Le PS et le CDH sont contre... Cette mesure pourrait donc passer la rampe en cas d’alliance MR-ECOLO. A condition que le MR confirme cette position.

- Rendre légale l’occupation temporaire de bâtiments vides

Le PS et ECOLO sont pour, ouvrant la voie d’une bipartite ou d’un Olivier, à condition de convaincre le partenaire CDH. C’est mesure est d’utilité publique. C’est une solution transitoire nécessaire pour encaisser le boom démographique à venir. Cette mesure constitue par ailleurs un excellent incitant pour les propriétaires de bâtiments vides à se soucier de leur bien.

- La taxation des emplacements de parking de bureau

Le PS et le CDH sont contre... Cette mesure pourrait donc passer la rampe en cas d’alliance MR-ECOLO. A condition que le MR confirme cette position qui pourrait provoquer des tiraillements dans la famille libérale. Cette mesure est nécessaire pour faire diminuer durablement la pression automobile à Bruxelles.

- Un moratoire sur les investissements dans le développement de nouvelles capacités routières (dont les tunnels routiers)

Le PS et le CDH sont contre... Cette mesure pourrait donc passer la rampe en cas d’alliance MR-ECOLO. A condition que le MR confirme cette position. Cette mesure est nécessaire pour faire diminuer durablement la pression automobile à Bruxelles. Enterrer la circulation automobile n’a jamais réglé le moindre problème de mobilité. Le problème se déplace, c’est tout... La seule solution est de diminuer l’espace réservé à la circulation automobile, en surface comme dans le sous-sol.

- Instaurer une taxation différenciée des déchets (sacs payants) avec des mesures d'accompagnement des familles les plus pauvres

Les ECOLO et le CDH (à condition de différencier aussi selon la situation familiale) sont pour. Reste à convaincre le partenaire PS (au sein d'un Olivier) ou MR (au sein d'une jamaïcaine). Le PS sera sans doute plus facile à convaincre: il faut nécessairement prendre en compte l'aspect inégalitaire de cette mesure et trouver une formule qui protège les bruxellois les plus pauvres. Mais il faut par ailleurs faire évoluer les comportements, et l'argument financier est un puissant levier de changement.

Des mesures soutenues par un seul parti

6) Le non-cumul strict des mandats politiques communaux et régionaux

La mesure n'est défendue que par ECOLO, qui devra batailler ferme pour imposer ses ambitions de bonne gouvernance. L'argument principal avancé par les détracteurs est que la présence de bourgmestres et échevins au parlement bruxellois permet de disposer de personnes qui ont une connaissance active du terrain. Cet argument est inquiétant. Faut-il nécessairement être bourgmestre ou échevin pour être au fait de la réalité de terrain ? L'action du parlement (et de l'exécutif) est entravée par les doubles casquettes. Il est nécessaire de mettre fin à celles-ci !

7) Un moratoire sur la construction de nouveaux centres commerciaux

La mesure n'est défendue que par ECOLO. Pourtant, le secteur même de la promotion des centres commerciaux est très prudent sur le potentiel de développement de nouveaux pôles d'activité commerciale dans la Région. Il semble plus adéquat de reprofiler les pôles existants en perte de vitesse, notamment en les transformant pour accueillir moins d'enseignes mais sur une surface moyenne plus importantes. A cet égard, les galeries du haut de la ville, qui verra sous peu s'ériger un nouveau complexe sur l'avenue de la Toison d'Or, devraient être partiellement reconverties pour accueillir les quelques 200 enseignes internationales qui ne sont pas encore présentes à Bruxelles faute de surfaces commerciales suffisantes.

8) La mise en œuvre d'un péage urbain de zone sur le Pentagone élargi aux zones de bureaux

La mesure n'est défendue que par ECOLO. L'argument principal avancé par les autres partis est que cette mesure provoquerait la fuite des entreprises. IEB considère que cet argument n'est pas recevable dans le cas de l'instauration d'un péage sur une zone centrale et limitée du territoire bruxellois. En tout état de cause, cette mesure mérite une objectivation par l'intermédiaire d'une étude sérieuse sur le sujet. Cette proposition est acceptée par la majorité des partis. IEB demande à être intégré au comité d'accompagnement de cette étude.

9) Le RER comme substitut au métro

La mesure n'est défendue que par ECOLO. Elle est pourtant de bon sens. Bruxelles dispose d'un réseau ferré d'une densité exceptionnelle. Ce réseau est très peu utilisé par les Bruxellois. Il faut augmenter l'offre en fréquence et en gares de ce réseau, au bénéfice des Bruxellois. Cette mesure ne nécessite pas d'investissement important, au contraire du métro, au financement très aléatoire.

10) Schaerbeek-Formation affectée exclusivement aux activités productives dotées d'une logistique « zéro carbone »

Cette mesure ne trouve écho qu'auprès du CDH, bien qu'ECOLO ne s'y oppose pas forellement mais préfère laisser au prochain PRD la possibilité de juger la mesure. Ce genre de mesure est

exemplatif de la carence des pouvoir public à imposer un cadre contraignant au développement économique de la Région. Ce type de cadre, associé à une politique d'incitation financière au développement de filières pionnières, est un puissant levier de développement économique durable. Reste à convaincre le PS dans une coalition Olivier ou le MR dans une Jamaïcaine...

La mesure refusée par tout le monde!

- Interdiction de la construction de nouveaux parkings de bureau et résidentiel en zone A (et de facto l'application du principe des zones d'accessibilité aux logements)

Les partis s'y opposent... Le MR propose plutôt de remplacer le parking en voirie par du parking souterrain, ce qui malheureusement n'a rien à voir...

Le PS s'oppose à cette mesure car il ne souhaite pas lever de nouvelles taxes. Le PS plaide pour un renforcement de la réglementation du RRU relatif aux parkings de bureaux et parle également de définir un nombre de place admissible par quartier dans les plans communaux et régionaux de stationnement. La position d'ECOLO est ambiguë, elle appelle à une baisse des normes du titre du RRU relatif aux parkings sans réellement se prononcer sur la mesure proposée.

Paradoxalement, cette mesure, qui semble refusée par tout le monde, pourrait déboucher sur un accord pour:

- une révision du RRU quant aux normes de parking applicables
- le développement d'un outil de monitoring des parkings tel que la CASBA pour les bureaux

Tableau récapitulatif

| Question | PS | CDH | ECOLO | MR | CD&V | Spa | VLD | FR+NL | FR | NL |
|----------|----|-----|-------|----|------|-----|-----|-------|------|------|
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 100% | 100% | 100% |
| 2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 75% | 75% | 75% |
| 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 38% | 25% | 50% |
| 4 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 75% | 75% | 75% |
| 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 63% | 50% | 75% |
| 6 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 50% | 50% | 50% |
| 7 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 75% | 75% | 75% |
| 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 63% | 100% | 25% |
| 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 88% | 100% | 75% |
| 10 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 38% | 25% | 50% |
| 11 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 63% | 75% | 50% |
| 12 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 63% | 100% | 25% |
| 13 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 63% | 75% | 50% |
| 14 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 75% | 75% | 75% |
| 15 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 63% | 75% | 50% |
| 16 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 50% | 75% | 25% |
| 17 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 88% | 100% | 75% |
| 18 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 38% | 50% | 25% |
| 19 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 63% | 75% | 50% |
| 20 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 25% | 25% | 25% |
| 21 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 38% | 50% | 25% |
| 22 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 38% | 25% | 50% |
| 23 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 88% | 100% | 75% |
| 24 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 75% | 100% | 50% |
| 25 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 100% | 100% | 100% |
| 26 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 50% | 50% | 50% |
| 27 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% | 0% | 0% |
| 28 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 75% | 100% | 50% |
| 29 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 100% | 100% | 100% |
| 30 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 50% | 75% | 25% |
| 31 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13% | 25% | 0% |
| 32 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 88% | 100% | 75% |
| 33 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 50% | 75% | 25% |
| 34 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 75% | 100% | 50% |
| 35 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 50% | 75% | 25% |
| 36 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 63% | 50% | 75% |
| 37 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 50% | 75% | 25% |
| 38 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 63% | 75% | 50% |
| 39 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 100% | 100% | 100% |

3. LA 40^e QUESTION : le financement¹

Les partis ont également été soumis à une 40^e question ouverte :

« Au vu des difficultés structurelles du financement de la Région bruxelloise qui s'annoncent pour les années 2009 et 2010, quels sont les arbitrages budgétaires, voire les nouvelles sources de financement que vous envisagez pour financer d'avantage encore les politiques régionales en matière de logement, de mobilité et d'environnement? »

De nombreuses pistes de refinancement sont citées par les partis. On retrouve notamment:

- la mise en place d'une administration fiscale régionale qui permettrait notamment de mieux agir sur les taxes liées à l'immobilier bruxellois
- réformer la taxe régionale
- mieux calibrer les droits d'enregistrement
- mieux calibrer la perception des droits de donation
- imposer les opérateurs de téléphonie mobile
- encourager la concertation avec le fédéral
- faire financer la STIB par le fédéral
- créer un EURIRIS (financement européen de Bruxelles-Capitale lié à son statut de capitale européenne)
- réformer la fiscalité liée à la mobilité
- favoriser fiscalement les gens qui habitent en ville
- solliciter d'avantage les sources de financement existantes (BELIRIS, Europe, charges d'urbanisme, amendes)
- développer des partenariats public privés
- taxer les immeubles inoccupés et les immeubles insalubres
- activer la péréquation cadastrale

D'autres options concernent plus la maîtrise des dépenses, on trouve parmi celles-ci:

- la création d'une centrale d'achat pour les pouvoirs publics
- une politique de stationnement cohérente
- développer le principe du tiers investisseur
- centralisation des trésoreries des communes et CPAS
- centralisation de la gestion des dettes communales
- créer un marché commun de l'énergie
- imposer le partage des infrastructures coûteuses entre plusieurs Communes
- réduire les cabinets ministériels
- supprimer les dépenses de prestige et de communication
- revoir la répartition des compétences Région/Commune

¹

Les réponses circonstanciées de tous les partis sont disponibles à l'annexe 1.

Rationaliser?

La plupart de mesures de bonne gestion semblent de bon sens. Il est assez incompréhensible qu'elles n'aient pas encore été mises en œuvre. Beaucoup de celles-ci concernent une certaine forme de mutualisation de charges entre les 19 communes bruxelloises. La préservation de l'autonomie communale pourrait expliquer la difficulté à avancer sur cette voie. Nous nous heurtons ici de front au paradoxe de partis qui pour la plupart voient leurs élus partagés entre leurs intérêts locaux (parfois dans des positions exécutives) et régionaux (en tant que parlementaires régionaux).

Muscler la fiscalité bruxelloise?

La mesure phare pour refinancer Bruxelles, la plus équitable a priori est évidemment la perception de l'IPP sur le lieu du travail. Presque tous les partis (francophones comme flamands) réclament cette mesure. Seul le CD&V n'en fait pas mention explicite. Mais cette mesure plébiscitée par les partis bruxellois nécessite un accord au niveau fédéral qui est à ce stade peu probable. Seul ECOLO se prononce clairement pour l'instauration pour un péage urbain de zone, qui est pourtant la seule alternative crédible à un refinancement lié à l'IPP. Certaines projections de la mise en place d'un tel système prévoient un niveau de recette de l'ordre de ce qui a par ailleurs été estimé comme sous-financement de Bruxelles (soit 500 millions d'euros par an²). Mieux vaut y penser dès maintenant!

La fiscalité bruxelloise présente une caractéristique qui la distingue des régions voisines. Depuis les réformes du Lambermont (2001), la RBC apparaît être à l'avant-garde de l'évolution des régions vers l'autonomie financière puisque près de 60 % de ses recettes proviennent de la fiscalité régionale, nettement plus que les deux autres régions, alors qu'elle est la région qui, eu égard à sa taille et à celle de sa population, a le moins de marge de manœuvre. De plus, la fiscalité immobilière occupe une place de plus en plus importante dans les recettes régionales – 38 % dans le budget initial des recettes de 2007 – alors que les recettes provenant de l'IPP sont de plus en plus faibles. L'intensité du niveau d'activité sur le marché acquisitif immobilier et la hauteur de la valeur des biens, objet des transactions, fournissent des recettes importantes pour la région mais sont, dans le même mouvement, partie prenante de la dynamique d'exclusion sociale constatée dans la région³.

Malheureusement, il suffit d'un retournement de conjoncture dans la dynamique immobilière pour que la Région se retrouve dans une position intenable. C'est le cas aujourd'hui. IEB préconise donc un rééquilibrage d'urgence de la fiscalité basée sur les transactions immobilière avec une fiscalité basée sur la possession. Une option serait d'imposer différemment tout bien immobilier qui serait autre que celui du domicile des personnes physiques ou du siège des personnes morales.

Les PPP, alternative crédible pour financer les politiques publiques?

Certaines mesures de financement préconisées par les partis bruxellois méritent quelques commentaires. Nous proposons au lecteur un éclairage particulier sur

² J.-P. LAMBERT et al., Les modes alternatifs de financement de Bruxelles, CERB, avril 1999 ;

³ Pol Zimmer, Du rêve politique à la faisabilité (www.bruxellesvilledurable.be) - 2008

l'option des partenariats public privés. Ces partenariats, souvent rendus « nécessaires » par l'imposition européenne de limiter le déficit public à 3% sont à manier avec beaucoup de précautions. Force est de constater que les expériences bruxelloises en la matière ne sont pas très positives.

Ainsi le système de vélos libre service (VLS) Villo a été confié via une concession de service public de 15 ans à la société Decaux, spécialisé dans la vente de supports publicitaires installés dans l'espace public. Une décision hâtive qui confie une mission de service public à un opérateur dont l'intérêt premier n'est pas la mobilité. Le mode de financement choisi, liant irrévocablement la qualité du service à la rentabilité économique des supports publicitaires, met à terme en péril le principe même du vélo partagé. Que se passera-t-il si le marché publicitaire se retourne et que les rentrées prévues par le prestataire privé ne sont pas à la hauteur des exigences de ses actionnaires? Sans compter que la Région a ici choisi la facilité en se calquant sur un modèle, certes répandu, mais favorisant l'intrusion massive de la publicité dans l'espace public. Une intrusion qui est bétonnée dans un contrat léonin signé entre Decaux et la Région.

De même, le projet du BILC, Brussels International Logistic Center, est piloté par la société anonyme BILC SA dont les actionnaires sont le Port de Bruxelles, majoritaire avec une part de 51% et de Sogaris, société française spécialisée dans les activités logistiques dont la part est de 49%. L'accord entre les parties était le suivant : le Port apportait en nature un terrain, acheté 13 millions d'euros et dont la concession sur 40 ans était valorisée à 3 millions d'euros, à charge du partenaire privé d'apporter la même somme en cash. Il était prévu de financer la construction de l'installation grâce à un prêt octroyé par la Banque européenne d'investissement, un prêt de 25 millions d'euros garantis directement par le gouvernement bruxellois. Les partenaires comptaient faire appel aux banques privées pour financer le reliquat de l'investissement portant l'investissement total à près de 50 millions d'euros.

L'accord prévoit en outre que l'exploitation de l'installation sera confiée à Sogaris. Le Bilc, selon le site internet de Sogaris, constitue la première expérience d'un concept imaginé par le logisticien français : l'hôtel logistique. Un concept « moderne » qui consiste à « créer sur le même site des locaux dédiés à la logistique urbaine (entrepôts, quai de messagerie), des locaux d'activités (ateliers et bureaux d'accompagnement) et des bureaux, tout en soignant l'esthétique architecturale et l'intégration urbaine ».

Ce concept, si révolutionnaire soit-il, a fait l'objet d'un premier business plan sur une période de 30 ans. Pas rentable... Ce qui a obligé ses promoteurs à rallonger la période d'exploitation à 40 ans pour commencer à générer un maigre profit. Le projet prévoyait donc de fonctionner « plein pot » jusqu'en 2050, date à laquelle le pic de production de pétrole sera allègrement dépassé, rendant obsolète le transport routier.

Une étude bibliographique sommaire nous montre que dans bien des cas, le PPP est un mirage qui se révèle in fine une opération bien peu réjouissante pour les pouvoirs publics. Car contrairement à ce qu'on peut entendre, les PPP n'offrent pas de solution magique au problème de financement des infrastructures. Ceci est d'autant plus vrai que les pouvoirs publics peuvent emprunter de l'argent quand cet emprunt

est remboursé par l'usager du service. De plus, cette option permet de faire l'économie de la marge nécessaire pour qu'une entreprise privée rémunère son actionnaire.

On avance souvent que dans un PPP le partenaire privé prend une partie des risques, qui sont uniquement supportés par le public dans une formule traditionnelle. De manière générale, lorsque l'exploitant, souvent constitué pour l'occasion en consortium, ce qui limite la responsabilité financière de ses actionnaires, n'est plus capable de remplir ses obligations, le partenaire public n'a plus d'autre choix que de laisser le consortium faire faillite et de trouver un repreneur, ou de changer les règles du jeu en cours et de mettre la main au portefeuille.

Les PPP font l'objet de contrats extrêmement complexes qui tentent de prévoir tous les cas de figures possibles et imaginables. Les cahiers des charges sont lourds, et pourtant constellés de failles. Une fois le contrat signé, il est très difficile de s'en défaire. Et les élus s'engagent toujours pour une période beaucoup plus longue que leur mandat.

IEB préconise donc qu'un large débat soit organisé autour de l'opportunité de conclure dans l'avenir de nouveaux partenariats publics privés. Et que celui-ci débouche au minimum sur un cadre contraignant les pouvoirs public à exclure un certain nombre de services public de ce mode de financement.

4. L'analyse du programme du gouvernement

Un PRDD, très vite...

On ne peut que s'en réjouir: l'accord gouvernemental est manifestement empreint de préoccupations environnementales et sociales. Le PRD devient durable et parmi les mesures prioritaires (p.5) on retrouve le développement d'une activité au bénéfice de l'emploi bruxellois, l'amélioration de l'habitat et la mobilité et *«les politiques inscrivant l'ensemble de la Région dans une politique de développement durable»*.

La fédération et ses membres participeront avec cœur à la confection du nouveau PRDD et l'IEB sera vigilant à ce que la multiplication des plans élaborés lors de la dernière législature soit évitée et que ceux-ci soient rediscutés dans le cadre global de l'élaboration d'un projet de ville pour tous les Bruxellois.

Défi climatique

L'ambition du gouvernement est de diminuer de 30% nos émissions de CO2 à l'horizon 2025. C'est très en deçà de notre demande (-60%), moins bien que nombre d'autres grandes villes européennes (ah le benchmarking, on ne l'utilise que quand ça arrange...) et même moins volontariste que la Wallonie qui se fixe cet objectif pour 2020. Quand on sait que Bruxelles a vu ses émissions décroître de 13% ces 5 dernières années, on peut penser que le gouvernement manque singulièrement de volontarisme pour les 15 prochaines. Gageons qu'à l'obligation de fin se substituera une obligation de moyens...

Logement

En matière de logement et d'aménagement du territoire, les préoccupations environnementales semblent constituer un nouveau référent qui devrait être bénéfique également sur le plan social, puisqu'une attention particulière est portée à l'amélioration des logements sociaux existants et à la construction de nouveaux logements sociaux exemplaires sur le plan environnemental.

On trouve au chapitre « logement » de belles avancées. Sans doute l'un des chapitres les plus volontaristes. Grille de référence des loyers prélude à leur contrôle ultérieur, allocation loyer, développement du logement social (avec un objectif de 15% dans chaque commune dans 10 ans), lutte contre les immeubles inoccupés, conversion des bureaux en logement, facilitation des occupations précaires, et le tout avec une saine préoccupation d'améliorer la performance énergétique du bâti existant comme de celui à venir.

Mobilité

Grosse déception: le chapitre est faible. Pratiquement toutes les mesures proposées sont conditionnées à un financement du Fédéral. Et les mesures *«gratuites»* proposées ne sont pas forcément vertueuses: le gouvernement propose par exemple de réduire le délai d'octroi des permis d'environnement qui nécessitent une étude d'incidence aux projets qui comportent plus de 200 places de parking (p.16).

L'accord reprend grosso modo les objectifs d'IRIS II, sans la moindre piste de financement propre, comme le péage urbain par exemple (qui sera tout de même mis à l'étude, en concertation avec les autres régions – ce qui le plombe de facto).

L'accord reprend également à son actif la vieille promesse de finaliser les itinéraires cyclables régionaux. Mais sans plus de garanties que celles déjà données il y a 5 ans.

Un accessit tout de même pour ce qui concerne le transport de marchandises: on va enfin élaborer une stratégie globale en la matière. Le BILC et son implantation urbicide n'est pas inscrit dans l'accord. Mais son principe reste maintenu, très probablement ailleurs. Une décision inconséquente puisqu'elle n'est étayée par aucune étude...

Energie

Autre chapitre fort. Le gouvernement ambitionne de rendre cohérente toute la législation qui concerne l'air, le climat et l'énergie. Un maître mot: efficacité énergétique du bâti. Et des pistes concrètes: partenariat public-ménage, maison de l'éco-construction et de l'énergie, certificat énergétique, révision volontariste des PEB, etc. Mais une question brûlent toutes les lèvres: le financement de cette politique réclamera des arbitrages budgétaires douloureux. Pas vraiment de piste évoquée à ce propos.

Plan de développement international

Il est toujours là, le PDI. Edulcoré par rapport à sa version initiale mais incidemment introduit un peu partout dans le texte. Prétexte à tout et n'importe quoi. Comme par exemple l'implantation d'un centre commercial au Heysel (p16). Quel lien entre le développement international de Bruxelles et un shopping center au Heysel (qui s'adresse en toute grande majorité à la chalandise flamande): un sucette à qui le trouvera!

Le PDI est toujours affublé de son compère: le city marketing. Et celui-ci devra être sympa pour «*impliquer la communication participative vers les habitants qui doivent pouvoir s'identifier aux valeurs d'un label Bruxelles*».

Le PDI, c'est ce plan qui n'en est toujours pas un, qui n'a toujours pas fait l'objet d'un débat démocratique mais qu'il convient malgré tout d'intégrer dans le nouveau PRD. PRD qu'il s'agira de soumettre à une large concertation dans des ateliers destinés à des panels d'acteurs représentatifs et d'habitants (p.55). Gageons qu'on pourra, lors de ces panels rediscuter du PDI également!

La gouvernance

Le principe de la limitation des mandats est acquis mais son application édulcorée et reportée jusqu'à 2018 pour certaines dispositions. Le rôle du parlement est par contre réaffirmé et son pouvoir d'initiative encouragé. C'est plutôt bien. Autre bon point: l'accord prévoit d'en améliorer l'ouverture et les interactions avec la société civile (p.69).

La répartition des compétences entre Région et communes est encommissionnée, tout comme l'éventualité de rediscuter les frontières des communes. Dommage.

La participation

Pour renforcer la gouvernance des pouvoirs locaux bruxellois, l'accord suggère de développer une culture de la participation accrue. Reconnaître le rôle des comités de

quartier, développer le budget participatif, mieux informer (via internet) la population des ordres du jour du conseil communal ou des enquêtes publiques et avis de commission de concertation. C'est plutôt une bonne nouvelle. Nous veillerons à ce qu'elle soit suivie de faits.

Reste qu'une revendication fondamentale d'IEB n'est toujours pas prise en compte. Le citoyen a pris l'habitude d'avoir un accès immédiat à une information abondante. Cette nouvelle donne est en train de révolutionner le rapport du citoyen au pouvoir politique. Il le met en position d'exercer un contrôle au quotidien de l'action des gouvernements. Pour IEB, ce changement est bénéfique pour la démocratie urbaine. A condition que l'information circule réellement. Il n'est pas acceptable que de nombreuses études commandées par les pouvoirs publics restent dans des tiroirs, simplement parce que les conclusions ne prennent pas le sens du vent. C'est pourquoi IEB demande la mise à disposition du public de toutes les études commandées et financées par la région, les organismes para-régionaux ainsi que les entreprises d'économie mixte.

Les finances

Mais pourquoi cet appel au Fédéral, pourtant exsangue ?

La note du gouvernement conditionne la bonne mise en œuvre du programme à un refinancement de la Région par le Fédéral. Pourtant, on le sait, ce niveau de pouvoir est exsangue et nul ne peut prétendre à ce stade avoir la garantie d'un refinancement de Bruxelles.

Et c'est très probablement préoccupé par son refinancement que la Région lance des incantations à son développement international, espérant asseoir son statut de capitale nationale et européenne et s'attirer les bonnes grâces d'un gouvernement fédéral jusqu'ici indifférent aux revendications bruxelloises. Car le PDI est toujours là. Certes édulcoré par rapport à sa version initiale mais incidemment introduit un peu partout dans le texte. Prétexte à tout et n'importe quoi. Gageons que les principes du PDI seront également rediscutés à l'occasion de l'élaboration du PRDD.

La solution : le péage urbain !

C'est l'occasion pour IEB de rappeler combien il serait opportun que Bruxelles s'octroie un bonne fois pour toutes l'autonomie fiscale à laquelle elle prétend. Cette autonomie passe par l'instauration d'un péage urbain, mesure fiscale vertueuse sur bien des plans : elle muscle Bruxelles politiquement face aux autres Régions, libère Bruxelles du joug fédéral en matière de financement de ses politiques, supprime la congestion automobile, diminue les émissions de CO2, libère l'espace public au profit des modes de déplacement actifs (piétons et cyclistes) et des transports en commun et améliore la qualité de l'air à Bruxelles.

A cet égard, l'accord du gouvernement a déjà fait la moitié du chemin en acceptant l'idée d'objectiver la mesure, notamment ses effets économiques et sociaux. IEB se réjouit à l'avance de pouvoir consulter les résultats de cette étude.

ANNEXE 1 : LES 40 QUESTIONS

1. Un nouveau PRD qui s'articule autour des défis social, démographique et environnemental
2. -60% de gaz à effet de serre d'ici 2020 et zéro carbone en 2050
3. Le non-cumul strict des mandats politiques communaux et régionaux
4. La mise à disposition du public de toutes les études commandées et financées par la région, les organismes para-régionaux ainsi que les entreprises d'économie mixte
5. La fusion du Conseil Economique et Social et du Conseil de l'Environnement en un Conseil de la Ville Durable
6. La suspension du PDI en attendant le nouveau PRD
7. Un moratoire sur la construction dans les zones d'intérêt écologique indispensables au maillage vert et bleu
8. Un moratoire sur la construction de bureaux et un pacte bruxellois pour la mise à disposition massive (réquisition, reconversion, rénovation, construction) de logements sociaux et moyens
9. Un débat public sur la mise en place des moyens de maîtrise foncière et de gestion des projets dont s'est dotée récemment la Région : Agence de développement territorial, Bouwmeester
10. Un moratoire sur la construction de nouveaux centres commerciaux
11. Un cadastre urbanistique et fiscal de tous les dispositifs publicitaires dans l'espace public et en attendant un moratoire sur l'affichage publicitaire
12. un plan de diminution progressive et rapide de la présence de publicité chez les opérateurs de transports publics et la recherche des pistes de financement alternatives durables
13. La création d'une étape de protection temporaire des biens ayant un intérêt patrimonial par l'inscription sur une Liste de Sauvegarde du patrimoine
14. La création d'un certificat patrimoine à l'instar du certificat d'urbanisme
15. Un précompte différencié basé sur l'écart des loyers perçus par rapport à un loyer de référence
16. La suppression du précompte immobilier pour les biens confiés aux AIS
17. La création de logements de transit
18. Rendre légale l'occupation temporaire de bâtiments vides
19. La suppression du plafond des loyers des logements sociaux
20. La mise en œuvre d'un péage urbain de zone sur le Pentagone élargi aux zones de bureaux
21. La taxation des emplacements de parking de bureau
22. Le RER comme substitut au métro
23. La priorité à la STIB dans les aménagements de l'espace public consacré à la mobilité
24. La gratuité de la STIB pour les chômeurs
25. Un accord de coopération de promotion de la mobilité douce sur l'ensemble de la Zone RER
26. Un moratoire sur les investissements dans le développement de nouvelles capacités routières (dont les tunnels routiers)

27. interdiction de la construction de nouveaux parkings de bureau et résidentiel en zone A (et de facto l'application du principe des zones d'accessibilité aux logements)
28. imposition de la législation en vigueur (qui devrait être de plus en plus pénalisante) pour tous les parkings faisant l'objet d'un renouvellement de PE.
29. Une analyse complète et rigoureuse des flux de marchandises
30. L'interdiction pour tout para-régional d'investir dans la logistique « camion »
31. Schaerbeek-Formation affectée exclusivement aux activités productives dotées d'une logistique « zéro carbone »
32. Préserver l'option de la fonction portuaire
33. Perméabiliser 50% des surfaces imperméables dans les intérieurs d'îlot et les zones de recul (reconversion des parkings) à l'horizon 2020
34. Inclure explicitement la préservation de la biodiversité, des maillages bleus et verts dans l'ordonnance Permis d'Environnement
35. Instaurer une taxe sur l'incinération des déchets
36. Instaurer une taxation différenciée des déchets (sacs payants) avec des mesures d'accompagnement des familles les plus pauvres
37. La suppression à l'horizon 2020 d'un des trois fours de l'incinérateur de déchets bruxellois
38. Interdiction de l'implantation de sites Seveso (ou assimilés) en RBC
39. Mise en œuvre d'un plan de gestion pour l'ensemble des arbres présents sur le territoire bruxellois avec un agenda clair sur les interventions à opérer dans le temps

Les partis ont également été soumis à une 40^e question ouverte :

« Au vu des difficultés structurelles du financement de la Région bruxelloise qui s'annoncent pour les années 2009 et 2010, quels sont les arbitrages budgétaires, voire les nouvelles sources de financement que vous envisagez pour financer d'avantage encore les politiques régionales en matière de logement, de mobilité et d'environnement? »

ANNEXE 2: les réponses des partis

Parti Socialiste

MAÎTRISER LES RECETTES REGIONALES ET ASSURER DES IMPÔTS ÉQUITABLES

La croissance des recettes au cours de la législature aura quelque peu masqué le sous-financement auquel la Région bruxelloise est confrontée. Par contre, le ralentissement de la croissance laisse peu de perspectives pour l'avenir. Un certain nombre de besoins ne sont toujours pas rencontrés et les politiques sociales (de la COCOF notamment) vont nécessiter plus de moyens budgétaires dans le futur. Le désendettement, pour sa part, a fortement diminué entre 2004 et 2009. Vu les enjeux budgétaires auxquels la Région devra faire face, l'objectif ne devra pas être de poursuivre ce désendettement en mettant à mal les politiques.

Le Gouvernement bruxellois a estimé le sous-financement de notre Région à 500 millions d'euros, c'est ce montant qui devrait être négocié au niveau des réformes institutionnelles.

Par ailleurs, nous attendons le vote du premier paquet d'accord institutionnel qui prévoit un premier refinancement à concurrence d'un montant annuel (non indexé) de 30 millions d'euros à affecter uniquement à des dépenses liées aux transports publics bruxellois auquel s'ajoute une enveloppe complémentaire de 35 millions d'euros indexés pour des dépenses liées à la mobilité.

Le PS propose de :

1. Assurer un financement correct de la Région bruxelloise

Une des causes de l'insuffisance du financement de la Région est le fait que les très nombreux navetteurs travaillant à Bruxelles paient l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) dans leur lieu de résidence.

Une part de l'I.P.P. devrait revenir à la Région : un mécanisme de compensation fédéral doit être établi, qui ramène une part de l'I.P.P. vers le lieu de travail.

2. Mettre en place une administration fiscale régionale

Créer réellement une administration fiscale régionale est indispensable afin d'aboutir à un calcul plus précis des impôts régionaux, à un enrôlement plus rapide, à une meilleure perception et à une gestion principalement régionale des contentieux. Ceci est d'autant plus important que la Région bruxelloise est la seule entité fédérée à avoir adopté la réforme de la comptabilité de l'Etat qui nous oblige à enregistrer nos recettes en droits constatés.

La mise en place de cette administration fiscale régionale permettra de :

- maîtriser le PRI et ainsi permettre aux communes de mieux évaluer leurs recettes : rappelons que les communes reçoivent du Fédéral une somme au titre des additionnels PRI sans distinction de l'année à laquelle la recette se rapporte, étant donné les retards de versement et les

rattrapages successifs du Fédéral. Il est donc de plus en plus difficile pour les communes d'établir leurs budgets et leurs comptes ;

- créer des taux variables du précompte immobilier en faveur du logement et des activités économiques qui amènent croissance et durabilité de l'emploi. La Région doit rendre le PRI plus efficace en l'utilisant comme instrument pour la réalisation d'un projet de ville. Pour cela, nous pouvons agir sur les taux de précompte afin de favoriser les activités qui assurent la croissance et la permanence de l'emploi dans la Région. Mais aussi en encourageant le propriétaire qui rénove au profit de locataires sans que cela n'entraîne de hausse inconsidérée des loyers; en encourageant les multipropriétaires à adapter les loyers aux loyers de référence ; en soutenant l'acquisition de logements par les bas et moyens revenus inférieurs; en facilitant l'activité économique quand elle apporte une vraie plus-value sociale à Bruxelles, ses habitants, ses entreprises,...

3. Réformer la taxe régionale forfaitaire à charge des chefs de ménage en la basant sur la capacité contributive des personnes

4. Calibrer les droits d'enregistrement pour favoriser l'accès à la propriété pour les ménages à revenus faibles et moyens sans créer d'effet d'aubaine.

Les enjeux pour la prochaine législature sont non seulement d'utiliser cet outil fiscal pour promouvoir des politiques de renforcement de l'attractivité de certains quartiers en Région bruxelloise, mais aussi de vérifier l'impact de la réforme au sujet des droits d'enregistrement. Il est en effet important de vérifier si le marché n'a pas anticipé la diminution des droits d'enregistrement en augmentant les prix de vente. Dans ce cas, la diminution des droits d'enregistrement n'aura profiter qu'aux vendeurs, et non aux acheteurs. Raison pour laquelle la plus grande prudence s'impose lors de réformes sur les droits d'enregistrement.

5. Mettre en place des mesures anti-abus en matière de droit de donation.

La réforme des droits de donation a été rapidement détournée par les grosses fortunes via des mécanismes successoraux pour payer moins d'impôts en évitant les futurs droits de succession. Ces contournement doivent être supprimés.

6. Imposer les opérateurs de téléphonie mobile

La Région étudiera la possibilité de mettre en œuvre un mécanisme juridique permettant aux communes d'imposer les opérateurs de téléphonie mobile sur base de leurs antennes GSM.

7. Encourager la concertation Région/ fédéral

La Région bruxelloise et le Fédéral devraient se concerter pour que le Service des Décisions Anticipées (SDA) ne puisse plus prendre de décision sur des impôts qui sont directement de compétence régionale.

CDH

1/ Faire des économies d'échelle et rationaliser l'action publique.

Exemples:

- créer une centrale d'achat pour les pouvoirs publics
- rendre plus cohérente la politique de stationnement

2/ Percevoir tout ou partie de l'IPP sur le lieu du travail ou surpondérer la dotation régionale de 150% (à l'instar de Berlin)

3/ Faire financer la STIB par le fédéral (comme à Vienne)

4/ Créer un EURIRIS, BELIRIS européen pour des projets bénéficiant aux institutions européennes

ECOLO

ECOLO demande urgemment un refinancement global, non affecté et structurel de la région bruxelloise (matières régionales et communautaires). ECOLO privilégie un refinancement depuis le fédéral, par exemple via une perception différente de l'impôt, une partie de celui-ci pouvant être perçu sur le lieu de travail. Ce refinancement exécuté depuis l'Etat fédéral qui doit être intégré dans la loi spéciale vise à corriger le sous-financement structurel des entités bruxelloises.

Les sources les plus importantes de revenus se trouvent au niveau fédéral. Nous ne voulons toutefois pas augmenter les impôts de manière globale, mais plutôt procéder à un glissement de la fiscalité. Pensons par exemple au rééquilibrage de la fiscalité du travail vers l'environnement et les profits spéculatifs, ou encore à la lutte contre la fraude fiscale et sociale qui pourrait selon le récent rapport de la Commission parlementaire rapporter plus de 10 milliards par an. Il n'est donc pas question dans notre chef d'augmenter la fiscalité sur les entreprises ou la petite épargne.

En ce qui concerne les rééquilibrages ou arbitrages, le choix de la réorientation écologique est primordial et urgent, il n'est donc pas question d'en encore le reporter.

En matière de mobilité, la réforme de la taxe de circulation et de mise en circulation, la tarification à l'usage et un système de péage urbain dissuasif pour les navetteurs au sein du pentagone.

Au niveau des Régions et des Communautés, il convient aussi de mieux utiliser les moyens disponibles. On peut penser par exemple au remplacement des achats publics habituels par des achats publics verts, à des arbitrages réalisés entre différents postes budgétaires (vases communicants), au soutien à une filière économique plutôt qu'une autre.

Par ailleurs, certaines mesures ne coûtent rien. Les gouvernements peuvent également orienter l'évolution de la situation environnementale, économique et sociale en prenant des décisions qui n'engendrent pas de dépenses définitives. L'adoption de normes sociales et environnementales plus strictes est un exemple. Le tiers investisseur en est un autre : l'intervention initiale étant remboursée après avoir en sus favorisé la création d'emploi et la lutte contre le réchauffement. Dans le même ordre d'idée, on peut inclure la régulation du marché locatif, la facilitation de l'accès à des alternatives de logement, le renforcement des alliances éducatives, la simplification des institutions...

Par ailleurs, l'augmentation des recettes fiscales de la région sera via deux leviers :

- Favoriser fiscalement les gens qui habitent en ville. La fiscalité bruxelloise doit inciter les ménages aux revenus moyens et élevés à rester en ville, ce qui in fine améliorera les recettes fiscales régionales.
- La mise en place d'une administration fiscale régionale efficace permettra à la région d'enrôler les impôts qui lui reviennent, et ce mieux que ne le fait aujourd'hui le fédéral ici aussi, davantage de recettes sont possibles pour la région sans que les ménages ne soient davantage taxés .

Pour le logement, où nous fixons comme objectif d'atteindre pour toutes les communes 20% de logements à loyer conventionné sur leur territoire d'ici 20 ans et où l'objectif devra être atteint en actionnant de multiples leviers (en construisant de nouveaux logements, en transformant des bureaux vides en réinvestissant les logements vides au dessus des commerces. en remettant sur le marché, après rénovation les 15 à 30.000 logements abandonnés, en rendant effectif le droit de gestion publique pour les communes). Le Financement se fera à travers des « Contrats de logement », par une mobilisation des moyens financiers par les communes ou les SISP, par Beliris, les programmes européens, les charges d'urbanisme, les amendes DURL, le budget régional (comme Plan Logement), et des PPP.

En matière énergétique, la politique d'incitation financière de la région (primes) sera poursuivie et renforcée. Le financement du chantier d'isolation des logements bruxellois sera réalisé via le recours à des fonds fédéraux et européens. Par ailleurs, la mise en place d'un système de tiers investisseur réduira la charge financière régionale nécessaire pour atteindre les objectifs en matière d'isolation des logements.

Mouvement Réformateur

Le refinancement de Bruxelles est une revendication légitime. Il faut maintenir cette exigence. Mais contrairement à ce qu'a fait la majorité PS-cdH-Ecolo, il ne faut pas faire dépendre le budget bruxellois de cet hypothétique refinancement. En effet, c'est avec ce genre de politique que l'Olivier a été incapable de refinancer, par exemple, le secteur non-marchand qui joue un rôle essentiel dans le domaine de la santé et du social à Bruxelles. Refinancer Bruxelles ne se limite pas à refinancer la Région bruxelloise. Donner des moyens supplémentaires au CPAS (dont les tâches ne cessent d'augmenter) ou aux zones de police, c'est aussi refinancer Bruxelles.

En attendant, des efforts peuvent être faits, par les Bruxellois eux-mêmes, pour mieux gérer les ressources disponibles et dégager des moyens supplémentaires pour mener des politiques ambitieuses. En effet, par une meilleure gouvernance, quelques 200 millions d'euros de marges peuvent être disponibles. Comment ? Voici quelques pistes...

1. Sous la précédente législature (1999-2004), le Gouvernement a mené une opération de **centralisation des trésoreries** des différents pararégionaux au sein du centre de coopération financière bruxellois. Cette opération a permis de réaliser d'importantes économies. Pourquoi ne pourrait-on pas appliquer le même principe aux trésoreries communales ainsi qu'à celles des CPAS ?
2. Aujourd'hui, chaque commune gère sa dette. Cela signifie qu'en fonction du profil financier de la commune, des taux forts différents peuvent être appliqués par les organismes financiers. Centraliser **la gestion de la dette** serait également un moyen d'opérer d'importantes économies ;
3. Plutôt que de laissez chaque commune faire face à la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, réalisons un **marché commun de l'énergie** au niveau des 19 communes et CPAS;
4. Mettre sur pied une **centrale d'achats commune** aux 19 communes.
5. Imposer, au niveau régional, le partage **d'infrastructures** coûteuses entre plusieurs communes ;
6. Réduire les **cabinets ministériels** devenus pléthoriques sous cette législature 2004-2009 au point de créer parfois de véritables « administrations bis » ;
7. Forcer les communes à appliquer des taxes sur les **immeubles inoccupés** et les immeubles **insalubres** pour répondre à la crise du logement ;
8. Mieux **évaluer les politiques** régionales et communales plutôt que de ne jamais remettre en question les politiques antérieures alors que certaines mesures ont atteint leur objectif et ne nécessitent plus de moyens ;
9. Supprimer les **dépenses de prestiges** et de **communication** au niveau régional ;

10. Rattraper le retard accumulé sur l'adaptation du **revenu cadastral** des bâtiments rénovés

SPa

1. Une réorganisation interne (Région – Communes) est absolument indispensable et peut générer un gain en synergie de 259 millions d'euros (espace budgétaire annuel récurrent) qui disparaissent actuellement dans l'inefficacité de l'ingorganisation actuelle de Bruxelles ;
2. Afin de parvenir à une redistribution équitable des fonds gagnés à (et grâce à) Bruxelles et de valoriser financièrement la vocations métropolitaine de Bruxelles, la part de la population de la Région de Bruxelles-Capitale doit être augmentée fictivement de 0,4 million d'habitants dans l'impôt total des personnes physiques de la Belgique. Ce principe doit être ancré dans la loi de financement.

VLD

Le déficit de financement de la Région est de 500 millions d'euros. Celui-ci doit être comblé par la perception de 50% de l'impôt sur les personnes physiques sur le lieu du travail. Cette perception ne doit pas forcément être directe mais peut faire l'objet d'une compensation sur le modèle berlinois.

CD&V

Het BHG heeft volgende significante, autonome inkomensbronnen:

- 11) Successierechten
- 12) Registratierechten op verkopen
- 13) Andere gewestelijke belastingen
- 14) Autonome gewestbelasting

Verder ontvangt het BHG nog volgende significante inkomsten:

- 15) Toegekend gedeelte van de Personenbelasting
- 16) Agglomeratieontvangsten

In het licht van de huidige economische situatie kan voorzien worden dat zeker op punt 2 en 5 minder inkomsten te verwachten vallen.

Op lange termijn kan het uitbouwen van een duurzame en sociale stad enkel gerealiseerd worden door in te zetten op kwaliteitsvol onderwijs en het benutten van ons intellectueel en menselijk potentieel (70 000 onderzoekers verbonden aan de Brusselse universiteiten, BHG is het jongste gewest van België).

Het gewest moet prioritair investeren in stedelijke, creatieve economie (cultuur, toerisme, film,...) en in milieutechnologie. Brussel moet een sterk onthaalbeleid ontwikkelen voor deze sectoren, zodat het voor deze domeinen binnen de vijf jaar tot een kenniscentrum kan uitgroeien. Er moet verder werk gemaakt worden van een Brussels economisch innovatiebeleid (cfr. Arkimedes in Vlaanderen).

Tevens moet het aanbod van de handelsactiviteiten meer gestuurd worden om verschraving in de aangeboden diensten en producten tegen te gaan, om voldoende diversiteit en specialisatie te garanderen, en om het imago van de handelswijken te versterken.

Op korte termijn moet er rationeel met de beschikbare middelen omgesprongen worden en deze oriënteren op de hierboven vermelde visie.